



MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-Verbal N° 06 Réunion du 04 décembre 2025

Président : M. Jean-Baptiste SCIMECA

Présents : MM. Patrick LEVY – Ridha DJAFFAL - Joel BOLLIE – Joseph D'ANGELO –
Philippe CHAULE – Jean-Claude FEDERICI

INFORMATIONS IMPORTANTES

FOOT à 5

Toutes les informations utiles à l'organisation des rassemblements U6 à U9 se trouvent dans « FAL » (Football d'Animation et de Loisir) depuis le 21 sept 2022.

**Rappel : Aucun document ne doit parvenir au District par courrier ou courriel.
Tout doit être envoyé, via FAL, par téléchargement.**

Information importante :

Les amendes sont appliquées pour les motifs suivants :

- Absence « Feuilles de plateau » : 50 €
- Absence « Feuille de présence » : 30 €
- Equipe absente ayant prévenu avant le jeudi : 20 €
- Equipe absente sans prévenir : 40 €

Organisation des rassemblements de la saison 2025-2026 :

U6 - U7 → Festifoot de 8 équipes maximum

U8 – U9 → Plateau et FestiFoot de 8 équipes

FOOT à 8

IMPORTANT : Les règlements des diverses compétitions sont soumis au respect des Règlements Sportifs du District de la Côte d'Azur.

De ce fait, les clubs devront se conformer à l'Art 29 des Règlements sportifs du DCA pour fixer les horaires des rencontres.

ARTICLE 29 : En tenant compte des possibilités et de tous les éléments, le Comité de Direction homologue l'heure de chaque match, mais celle-ci ne peut être fixée avant 9 heures du matin, toutes catégories confondues ;

Le samedi après-midi avant 13 heures pour les catégories U10 à U13.

Si le club visiteur doit accomplir un trajet de plus de 25 kilomètres :

Le dimanche matin avant 10 heures dans les catégories U15, U15F et inférieures.

Le samedi après-midi, avant 14h00 dans les catégories U17 et U18F et inférieures.

Les horaires devront être adressés au Secrétariat du DCA en utilisant exclusivement le bordereau d'horaires envoyé à tous les clubs.

Gestion des feuilles de match

- **U12 – U13 : Tous niveaux : UTILISATION DE LA FMI**

Important : Si la FMI ne fonctionne pas, vous devez envoyer l'original de la feuille de match « papier » au District par voie postale.

- **U10 – U11, tous niveaux : UTILISATION DE LA FEUILLE DE CHALLENGE**

Les résultats devront être saisis et les feuilles de challenge versées dans l'application FAL

Organisation des challenges U10 – U11 :

Présence de 3 équipes

L'équipe organisatrice joue le 1^{er} et le 3^{ème} match

L'équipe la plus proche joue le 1^{er} et le 2^{ème} match

L'équipe la plus éloignée joue le 2^{ème} et le 3^{ème} match

Le club organisateur est responsable de l'arbitrage sur les 3 matchs

Une équipe forfait (sur les 3 programmées)

Les 2 équipes présentes jouent 2 x 25 mn

Le résultat à saisir est le score à la fin de la rencontre

Le résultat à saisir contre l'équipe absente est 3-0

2 équipes programmées :

Match sec de 2 x 25 mn

Les résultats à saisir sont les scores à la fin de chaque mi-temps

Compte tenu des saisies réalisées la Commission procèdera aux corrections nécessaires

Catégories U6 / U7

Journée du 22/11/2025 FEUILLES DE PRESENCE MANQUANTES

Catégorie U6 :

Site 2 : ES St André 1 et 2

Site 3 : AS Moulins 1

Site 4 : ASTAM 1 – FC Cimiez 1

Site 6 : Drap F 1 et 2

Catégorie U7 :

Site 9 : AS Cagnes le Cros 1 et 2 – AS Vence 1 – USMN 3

Les clubs concernés sont pénalisés de l'amende correspondante

EQUIPES ABSENTES SANS PREVENIR

Catégorie U6 :

Site 4 : FC Cimiez 2

Les clubs concernés sont pénalisés de l'amende correspondante

Catégories U8 / U9

Journée du 29/11/2025

FEUILLES DE PLATEAU MANQUANTES

Catégorie U8 :

Site 8 : FC Antibes

Catégorie U9 :

Site 5 : ASTAM
Site 11 : ASTAM
Site 18 : ES Contes

Sans réponse avant le 18 décembre 2025, les clubs concernés seront pénalisés de l'amende correspondante

FEUILLES DE PRÉSENCE MANQUANTES

Catégorie U8 :

Site 5 : OGC Nice 1 et 2
Site 9 : Cavigal 2
Site 10 : AS Moulins 1
Site 11 : CASE 1
Site 12 : Euro African 1 – FC Cimiez 1
Site 13 : St Laurentin 3

Catégorie U9 :

Site 10 : AS Sospel 1 – CASE 3
Site 16 : AS Moulins 2 – FC Cimiez 2

Sans réponse avant le 18 décembre 2025, les clubs concernés seront pénalisés de l'amende correspondante

Catégories U10 / U11

**FEUILLES DE CHALLENGE MANQUANTES
DU 29/11/2025**

Catégorie U10 – Niveau 2 :

Poule B : AS Valleroise

Catégorie U10 – Niveau Espoir :

Poule E : St Laurentin

Catégorie U11 – Niveau 1 :

Poule A : Euro African

Poule C : US Valbonne

Poule D : ASTAM

Catégorie U11 – Niveau 2 :

Poule D : FC Carros

Catégorie U11 – Niveau Esp. :

Poule D : FC Cannes Ranguin

Poule E : Euro African

Sans réponse avant le 18 décembre 2025, les clubs concernés seront pénalisés de l'amende correspondante

FORFAITS

Catégorie U10 – Niveau 1 :

Poule D : St Laurentin 1

Catégorie U10 – Niveau Esp. :

Poule A : FC Mougins 3 – Usonac SRVN 2

Les clubs concernés sont pénalisés de l'amende correspondante

Catégories U12 / U13

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

DU 29/11/2025

Catégorie U13 – Critérium :

Poule B : match n° 54490057 : FC Cimiez 1 / FC La Colle 1

Poule D : match n° 54490293 : Gp J O Antibes JLP 1 / Villeneuve F 1

Catégorie U13 – Niveau 1 :

Poule B: match n° 54491313: Euro African 1 / Trinité SFC 1

Poule D: match n° 54491415: USMN 1 / RC Grasse 2

Catégorie U13 – Niveau 2 :

Poule A: match n° 54492076 : Drap F 3 / FC Beausoleil 2

Poule D: match n° 54683695: USMN 2 / RC Grasse 3

Poule E: match n° 54492357: USMN 3 / AS Valléroise 1

Poule F: match n° 54536631 : AS Moulins 1 / ES Baous F 2

Catégorie U12 – Niveau 1 :

Poule D: match n° 54492862 : USMN 21 / USCBO 21

Catégorie U12 – Niveau 2 :

Poule B: match n° 54493720 : Usonac SRVN 22 / Cavigal 22

Catégorie U12 – Niveau Esp. :

Poule A: match n° 54533186 : AS Moulins 22 / FC Colomars 22

Poule B: match n° 54513597 : Riviera FC 23 / Euro African 22

Poule D: match n° 54494847 : US Valbonne 22 / Gp J O Antibes JLP 23

Sans réponse avant le 18 décembre 2025, les clubs recevant auront match perdu sur le score de 3 à 0, avec -1 point et seront pénalisés de l'amende correspondante

Le Président de séance :

M. Jean-Baptiste SCIMECA

Le Secrétaire de séance :

M. Patrick LEVY